

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 25 septembre 2026	N° 2026-481

Convocation du 18 septembre 2026

Aujourd'hui vendredi 25 septembre 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mme Daphné ALATERNE, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, M. Quentin BELAUBRE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Claudine BICHET, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, Mme Christelle COTTON, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, M. Alain GARNIER, Mme Sophie GAUDRU, M. Yohann GIACOMETTI, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, Mme Yana LANGLOIS, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUIILLIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Céline BOUTE à Mme Anne LEPINE
M. Gerald CARMONA à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Jean Francois CLEDEL à M. Marc LAFOSSE
Mme Laure CURVALE à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Florence DAMET à M. Christian BAGATE
M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Juliette PEREZ
M. Christophe DUPRAT à M. Eric CABRILLAT
Mme Véronique FERREIRA à M. Jean-Claude MARSAULT
M. Jeremy NICOL à M. Yohann GIACOMETTI
M. Taner OZKOSAR à Mme Cécile DESJAMBES
M. Eric OZOUX à M. Mayeul L HUIILLIER
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Philippe QUERTINMONT
M. Fabien ROBERT à Mme Ariane ARY
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Ariane VAN GHELUE à M. Georges SIMON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20260925-lmc1119786-DE-1-1
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026
Publié : 02/10/2026

	Conseil du 25 septembre 2026	Délibération
		N° 2026-481

**Subvention à l'association Musiques de Nuit Diffusion - 2025- Prolongation de la convention -
Décision - Autorisation**

Monsieur Pierre De Gaétan N JIKAM présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'association Musiques de Nuit Diffusion expérimente depuis plus de 40 ans de nouvelles pratiques culturelles et innovantes sur notre territoire avec la mise en œuvre de projets interrégionaux et interdisciplinaires de rayonnement national et international. Cette association a également participé pendant 6 ans au renforcement des échanges culturels dans le cadre du partenariat entre Bordeaux et Douala (Cameroun) avec l'organisation du Festival New Bell, des master-class mais aussi des résidences d'artistes entre les deux métropoles.

En 2025, il a été proposé d'organiser de nouveaux rendez-vous culturels tournés vers le lien avec l'Afrique, afin d'aller à la rencontre des traditions et des innovations de ce continent avec l'intention d'encourager les dynamiques territoriales en faveur de l'interculturalité.

Une subvention octroyée à l'association pour la mise en œuvre de ces événements, a fait l'objet d'une convention signée le 1er juillet 2025. La convention prévoit que toute modification des délais d'exécution doit être formalisée par avenant et soumise à l'approbation du Conseil métropolitain.

La convention conclue entre Bordeaux Métropole et Musiques de Nuit Diffusion prévoit la transmission d'un rapport final dans les six mois suivant la réalisation de l'événement et au plus tard le 31 août 2026, conditionnant le versement du solde de la subvention.

La clôture de l'exercice comptable n'a pu avoir lieu au mois de mai, elle est reportée au mois de septembre. Ce report a par conséquent empêché la transmission des rapports finaux dans les délais prévus par la convention.

Conformément aux stipulations contractuelles, l'adaptation de ce délai nécessite la conclusion d'un avenant. En l'absence de transmission des rapports dans les délais impartis, la poursuite du versement des subventions ne peut être juridiquement sécurisée. Il est donc proposé au Conseil métropolitain d'autoriser la signature d'un avenant de prolongation, afin de sécuriser juridiquement le versement du solde de la subvention.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1115-1 et suivants,

VU la délibération n°2025-257 du conseil du 6 juin 2025 relative à l'octroi de la subvention de fonctionnement à Musiques de Nuit Diffusion,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT La réalisation effective des événements organisés par Musiques de Nuit Diffusion, mais de l'impossibilité de la transmission matérielle des rapports dans les délais impartis,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant de prolongation à la convention avec Musiques de Nuit Diffusion,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : Adoptée à l'unanimité.

Pour :	104
Contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2026

Par le/la secrétaire de séance, Signé numériquement le 01/10/2026 Par Emmanuel SALLABERRY Vice-président 	Pour expédition conforme, Signé numériquement le 02/10/2026 Par Thomas CAZENAVE Président 
--	--